

M. D C. XXI.

Vigilance des Estats de Holande à la conseruation
de leurs frontieres. Veulent estre assuriez des places
du Côte d'Embde: Et accordent leurs differens pour
les imposts avec le Roy de Dannemarc.

Le Parlement d'Angleterre fait emprisonner
aucuns Ministres de l'Estat & quelques
grands.

prise de quatre vaisseaux des Pirates sur la co-
ste de Prouence par le Capitaine Beau-lieu.

105.

Le Due de Sauoye fait par Arrest du Senat de
Nice executer à mort Hannibal de Grimaldi
Comte de Bueil, & se rend possesseur de sa
Comté.

III

Le fils dudit Comte de Bueil de qui allié en France.
La proposition du Duc de Mayenne à son Altesse de
Sauoye sur le particulier du fils dudit Comte: & la
responce qu'il luy fit. Relation d'Honorat Malbejuy
concernant les negotiations que le feu Comte de
Bueil auoit euës avec les Ministres d'Espagne.

Mort de Philippe 3. Roy des Espagnes: sa mala-
die, & son enterrement.

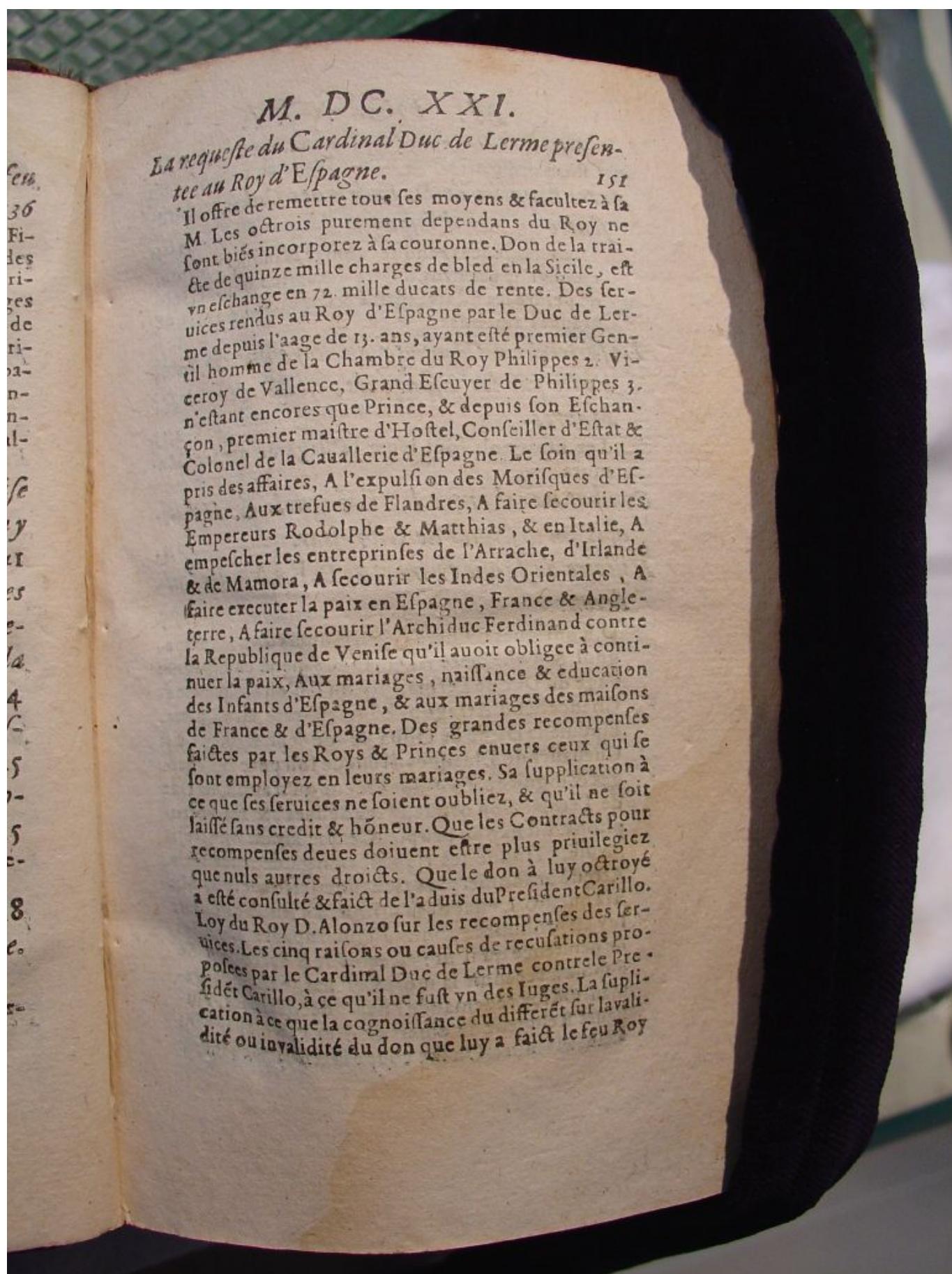
127

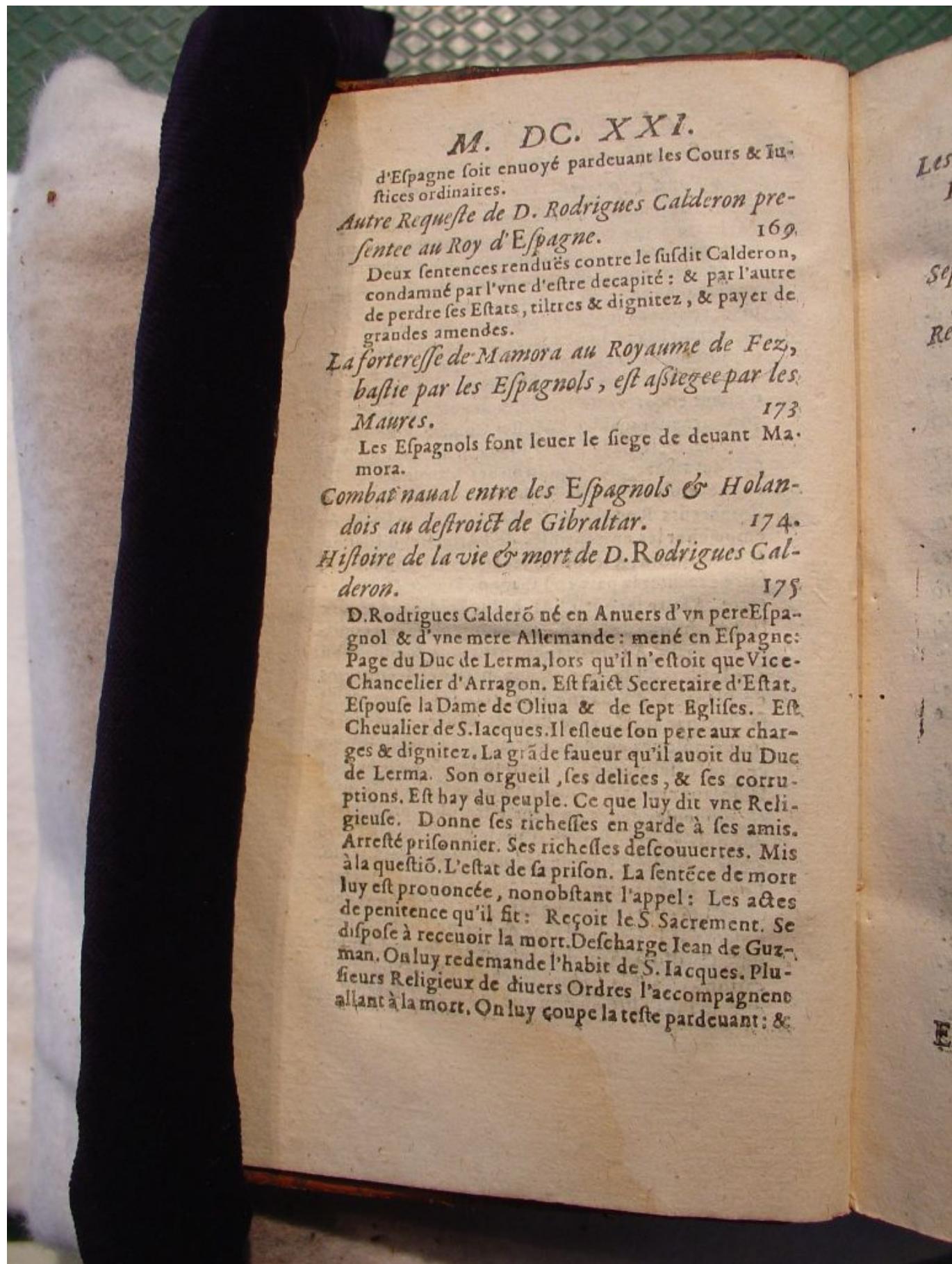
Les Medecins du Roy ignorent sa maladie, & la res-
ponce qu'il leur fit. Faict son testament: reçoit les S.S.
Sacrements. Ce qu'il dit au Prince & à ses autres en-
fants. Ses actions de deuotion se preparant à la
mort. De la Foy qu'il auoit aux reliques de Sainct
Isidro. Sa mort. Les grands d'Espagne vôt baisser les
mains de leur nouveau Roy Philippe 4. Ouverture
du Testament du feu Roy: son enterrement à l'Ef-
curial.

Des changements que fit Philippe 4. à son ad-
menement à la Couronne de toutes les Creatu-

¶ iij

<i>M. D C. XXI.</i>	
<i>yes du Cardinal Duc de Lerme, favorit du feu Roy son pere.</i>	136
<i>Mort du Comte de Salazar superintendant des Finances en Espanne. Le Duc d'Ussede despouillé des grands offices qu'il possedoit. Le Duc d'Ossune prisonnier à Alameda, & le Marquis de Cheylare. Iuges commis pour examiner les dons faictes au Duc de Lerme. Domestiques du Duc d'Ossune arrestez prisonniers. Le Comte d'Olivarez fait grand d'Espanne. L'Admirant de Castille mis en liberté. Le Confesseur du feu Roy se retire en son Convent. Injonction au Duc d'Ussede de sortir hors de Cour. Baltazar de Zuniga fait Major Domo Major.</i>	
<i>Description de la Chapelle ardante de l'Eglise S. Hierosme, & les seruices funebres que lon y fit pour le feu Roy d'Espanne.</i>	141
<i>Du Pendon Royal de Madrit, & des ceremonies qui se font en le portant par la ville, à l'aduenement d'un nouveau Roy d'Espanne à la couronne.</i>	144
<i>Continuation des seruices funebres à S. Hierosme.</i>	145
<i>Des ceremonies funebres faictes à l'Eglise S. Dominique le Royal.</i>	145
<i>Representation de plusieurs Roys avec leurs Hieroglyphiques. Deuises.</i>	
<i>Entree du Roy Philippe 4. dans Madrit.</i>	148
<i>Continuation des changements en Espanne.</i>	150.
<i>Le Duc d'Ussede se sauve de la forteresse de Terezon.</i>	





M. DC. XXI.

est enterré vestu dvn habit S. François,

*Les Holandois mishors des Moluques par les
Portugais.*

Fils de Roys & Princes des Indes Orientales en-
uoyez en Holande. 179

*Sept gallions & six pataches bruslées par les An-
glois dans le port d'Alger.* 179

*Recit de ce qui s'est passé aux deux prises du Cha-
steau de Priuas, par le sieur de Buzon & par
les habitans de Priuas.* 180

Le Vicomte de l'Estrange Gentil homme Catholi-
que espouse Madame de Chambault Dame de Priuas
de la Religion ptet. Le sieur de Buzon beau fils
de Madame de Chambault, pretend estre Gouér-
neur du chasteau de Priuas. Ledit Vicomte & les
habitans de Priuas en viennent aux mains: Buzon se
iette dans Priuas & s'empare du chasteau. Messieurs
les Intendans en la Iustice au Languedoc s'employēt
pour appaiser ce mouvement. M. de Montmorancy
Gouverneur pour le Roy se rend aueç son armee en
Viuarez: Buzō quitte le Chasteau de Priuas: M. de
Montmorancy y met dedans S. Palaix Lieutenant de
ses gardes, & les habitans promettent obeyffance.
Pour la seco de fois les habitās de Priuas s'emparent
de la Tour du Lac, & appellent Buzon, avec lequel
ils assiegent & reprennent le Chasteau de Priuas.
Deux armées, l'une de M. de Montmorancy en Vi-
uarez, pour reprendre Priuas: Et l'autre de l'Assem-
blée Prouinciale, conduicte par M. de Chastillon,
pour l'en empescher. Conference des Ducs de Mont-
morancy & Vantadour, avec le Marechal d'El-
guieres en la ville de Valāce. On ne deuoit rien re-
muer à Priuas que iusques à ce que l'on eust receu
l'intention du Roy. Ceux de Valons attaquent les
soldats de l'armée de M. de Montmorancy.

Expeditions militaires en Viuarez par M. de

<i>M. DC. XXI.</i>	
<i>Montmorancy.</i>	195
Des Reaux envoys par le Roy pour faire desarmes en Viuarez & en Languedoc les vns & les autres: Ils desarment en apparence & non en effect. Vals as- siegé. Le sieur de Moreze Mareschal de camp tué. Les Habitans de Vals demandent pardon à deux ge- noux à Monsieur de Montmorancy. Vallons assie- gés: Le sieur d'Autiege se iette dedans pour la de- fendre. Action courageuse & pioyable du sieur de Rochebolome. Composition & reddition de Val- lons.	
<i>Lettre du Mareschal de Bouillon au Roy.</i>	203
<i>Lettre de M. de la Force au Roy en faveur de l'Assemblee de la Rochelle.</i>	207
<i>Seconde lettre du Duc d'Esdiguières à l'Assem- blee de la Rochelle.</i>	210.
<i>Responce de l'Assemblee de la Rochelle aux lettres du Duc d'Esdiguières.</i>	210.
<i>Aduertissement à l'Assemblee de la Rochelle.</i>	
223	
Nul Roy n'est sujet aux ordonnances de ses pre- deceesseurs, autrement il n'auroit pas la puissance de les changer ou casser selon les occurrences.	
<i>Recit de ce qui s'est passé en Bearn au commence- ment du mois de Mars en la prise & reprise des Tours de Mongiscard.</i>	245
Actions faites en Bearn contre le seruice du Roy. Assemblee des Eglises pretendues ref à Pau. Ieusne general. Le Capitaine Bensins se iette dans le tours de Mongiscard qu'il munitionne par le commandement de l'Assemblee. Commencement d'une querelle pretexsee entre les sieurs de la Force gouuer- neur de Bearn, & le sieur de Poyanne Gouuerneur de Nauarrenx. Responce de Bensins à la sommation.	

M. DC. XXI.

que le sieur de Poyanne luy fit faire de sortir de Mongiscard. L'arbalanste de Mongiscard tira iusques au bout Mongiscard inuesty Hostilitez: Les Rebelles reformez en Bear n y appellent les Francois estrangers. Mongiscard rendu à M. de Poyanne, & demoly.

Aduis que le Roy eut des deseruices que M. de la Force luy rendoit en Bearn. 259

La Saladie enuoyé par le Roy vers M. de la Force: Les responses qu'il luy fit.

M. d'Espernon v a par le commandement du Roy en Bearn avec deux mille hommes de pied & cinq cents chevaux. 261

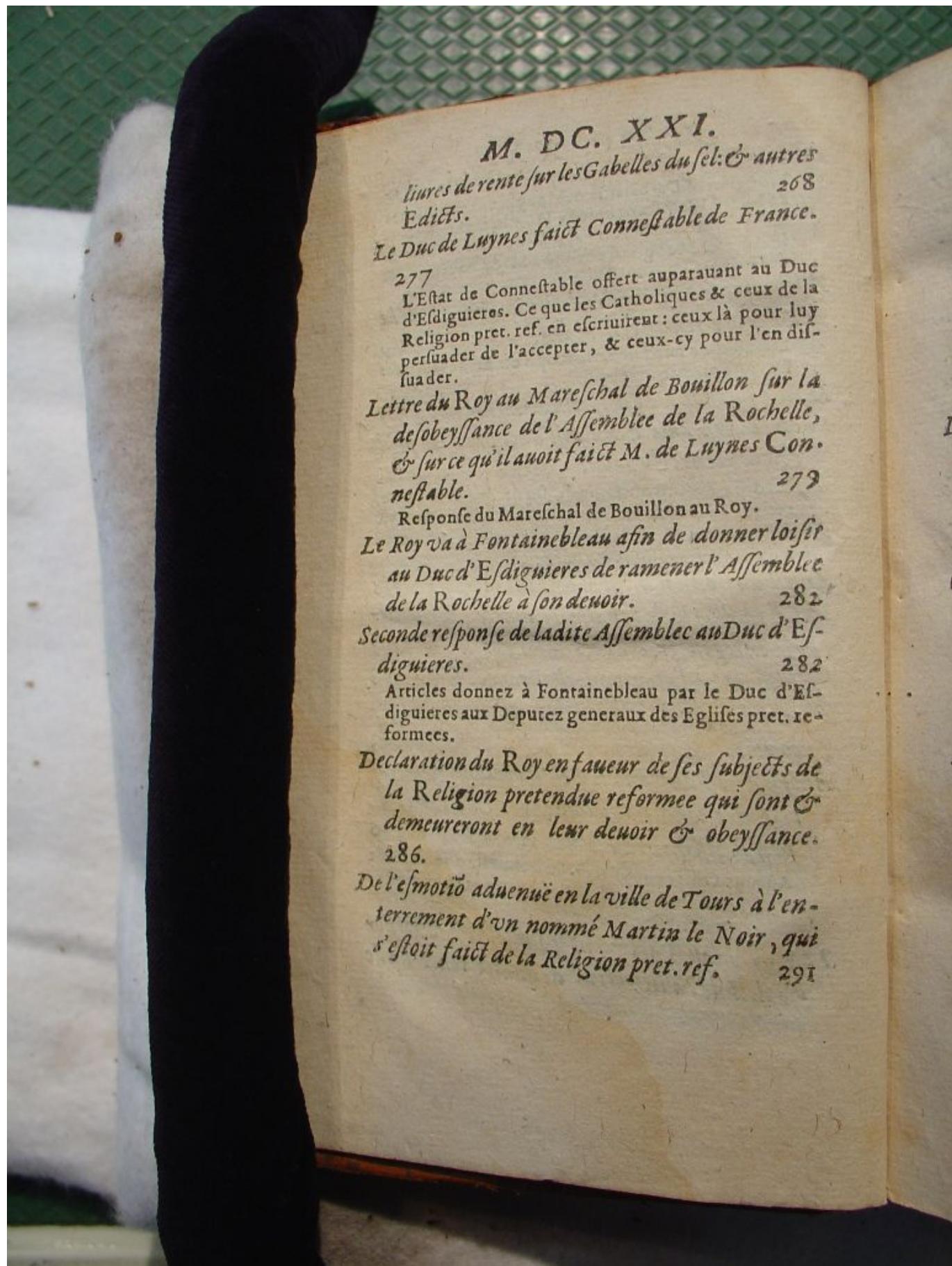
M. de la Force constraint de sortir du Bearn, & se retirer en Guyenne. Paix restablise en Bearn par M. d'Espernon. M. de la Force & son fils priuez par le Roy de leurs Offices & charges.

Arrest du Conseil d'Estat portant inionction à la Chancellerie de la basse Navarre, de publier & enregister l'Edict d'Union de la basse Navarre à la couronne de France: & quant à ce qui touchoit l'union des Justices, qu'il surçoiroit. 263

Autre Arrest du Conseil d'estat portant moderation des conditions contenues en l'Edict du Restablissemement du droit Annuel. 266

Aucuns Offices moderez au trentiesme denier: Et d'autres au huitiesme: Et les resignations moderees au huitiesme denier.

Le Roy va au Parlement pour y faire verififier l'Edict de l'allienation de quatre cents mille



M. DC. XXI.

Martin le Noir pourquoy mis au Gueridon. Des pe-
tits enfans avec des croix alloient apres le conuoy
chantans la chanson de Martin le Noir. Deux d'i-
ceux frappez & iettez dans les fossez par ceux du
conuoy. La queuë du conuoy chargée par lesdits
enfans, & autres garnements qui se meslerent par-
my eux: violence exercée sur le corps mort de Mat-
tin le Noir, retiré de la fosse. La maison du Gardé
du Cimetière pillée, ruinée, & les murailles du Ci-
metière & jardin razées jusques aux fondements,
arbres & tout: le Temple de ceux de ladite Reli-
gion brûlé. Les deux maisons voisines qui en de-
pendoient pillées.

Le sieur de Melleville le Doux Maistre des Re-
questes, enuoyé par le Roy à Tours pour infor-
mer & faire le procez aux coupables de la sé-
dition. 298

Cinq seditieux mis prisonniers.

Continuation de l'esmotion à Tours. 300

Effet violent de la populace, qui oste & rauit les
cinq seditieux prisonniers, d'entre les mains de la
Justice ainsi qu'on traualloit à leur procez: Cinq
maisons pillées par les seditieux, qui contraignent
les Magistrats de leur faire ouvrir les portes des
prisons. Cinq seditieux pendus & brûlez.

Pourquoy le Roy alla en diligence s'asseurer de
Saumur. 304

Le Roy & la Royn logez dans le Chasteau de Sau-
mur. Le Roy reçoit aduis des Resolutions prises
en l'Assemblée de la Rochelle de faire la guerre en
toutes les Prouvinces de France.

Le Duc de Rohan fait publier dans saint Iean
d'Angely, que tous Catholiques, & ceux qui
ne voudroient prendre les armes pour la de-

